



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 21/05/2026

DLB 2026/860

L'an deux mille vingt-six et le Jeudi 21 mai à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de l'Occitane - Avenue de Caux - 34320 ROUJAN, sous la Présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Doyen de séance.

**Date de la convocation :** 13/05/2026

**Affichage de la convocation :** 13/05/2026

**Etaient Présents :**

Laurent ABBES, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Nathalie AMOYEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Cyril BARO, Mathieu BENEZECH, Gabrielle BLACHE, Jean BLANQUEFORT, Claude BONAVIDA, Pascale BONNARD, Olivier BONNAUD, Alain BOSCH, André BOUDET, Joëlle BOURGHELLE, Stéphan BOYER, Laurent BRAULT, Virginie BURAISS TAIX, Jean-Philippe CABASSUT, Gilde CALAS, Christian CASSAN, Francis CASTAN, Robert CHASTANG, Laurent COMBES, Marc DI MARTINO, Jean-Marc DOMINGUEZ, Christian DREYER, Valérie DUPONT, Philippe ENJERLIC, Martial ESPARZA, Michel FARENC, Philippe FAURE, Anne-Marie FERRANDEZ, Sonia FRANCOUAL, Julie GARCIN SAUDO, Christian GARDET, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Jean-Baptiste GELLY, Robert GELY, Nicolas GHORRA, Georges GRIMAUD, Didier GROUSELLE, Jean-Luc GUIRAO, Evelyne GUY, Martine HERBAULT, Blandine LAIRD, Philippe LAPANOUSE, Jean-Luc LAVERGNE, Caroline LEVANNIER, Gilbert LIEHN, Georges LOPEZ, Aurélien LOPEZ-LIGUORI, Michel LOUP, Gérard MAILLE, Fabrice MAURRAS, Emmanuelle MENARD, Eric MILLAN, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Cécile MOREAU, Christiane MOTHES, Olivier NOFRE, Vince NOUGIER, Romain OLACIA, Eric OULIEU, Olivier PALANQUE, Christophe PARGOIRE, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Jacques PLANCON, Jean-Marc POLESEL, Gilles POLOP-FAN, Lionel PUCHE, Jean-Luc PUEYO, Daniel RENAUD, Jean-Marie RIBES, Armand RIVIERE, Olivier ROQUE, Jean-Michel RUMEAU, Jean-Pascal RUVIRA, Michel SANCHEZ, Olivier SANGO, Marie-Agnès SCHERRER, Marie-Aude SICARD, Jean-Luc TAURINES, Jean-Pierre THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE.

Yohann SAVALLE, Thierry CHEVILLET, Philippe PLATET, Géraldine SCRAVAGLIERI, Jean ROUGEOT, Virginie MIEULLET, Ludivine SELIG, Eric MARCINKOWSKI.

**Absents Excusés :**

Nelly CHEVALET, Sonia FRANCOUAL, Christophe LLOP, Patrick MARTINEZ.

**Secrétaire de séance :**

Vince NOUGUIER

**Objet : Election du Président du SICTOM Pézenas-Agde**

Vu les statuts du SICTOM Pézenas-Agde,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et 2 et L 5711-1, L 2122-7 et suivants,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales l'élection du Président du SICTOM Pézenas-Agde a été présidé par Monsieur Daniel RENAUD, le plus âgé des membres du Comité Syndical.

Monsieur Vince NOUGUIER, le plus jeune des conseillers du Comité Syndical, a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir rappelé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'élection du Président et, notamment, les articles L 5211-2, L.2122-4, L 2122-7, Monsieur Daniel RENAUD a invité les membres de l'assemblée délibérante à procéder à l'élection du Président au scrutin secret.

Monsieur Daniel RENAUD demande aux conseillers qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Se sont déclarés candidats :

- Monsieur Armand RIVIERE,
- Monsieur Aurélien LOPEZ-LIGUORI.

Monsieur Daniel RENAUD invite l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Monsieur Daniel RENAUD déclare le premier tour de scrutin clos et procède à la lecture des résultats du vote électronique.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 100
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre d'abstentions : 1
- Suffrages exprimés : 98
- Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

- Monsieur Aurélien LOPEZ-LIGUORI : 56 voix,
- Monsieur Armand RIVIERE : 40 voix,
- Monsieur Laurent ABBES : 1 voix,
- Monsieur Cyril BARO : 1 voix,

Monsieur Aurélien LOPEZ-LIGUORI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président du SICTOM Pézenas-Agde et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**

**Vince NOUGUIER**



**Le Président de séance,**

**Daniel RENAUD**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le

27/05/2026